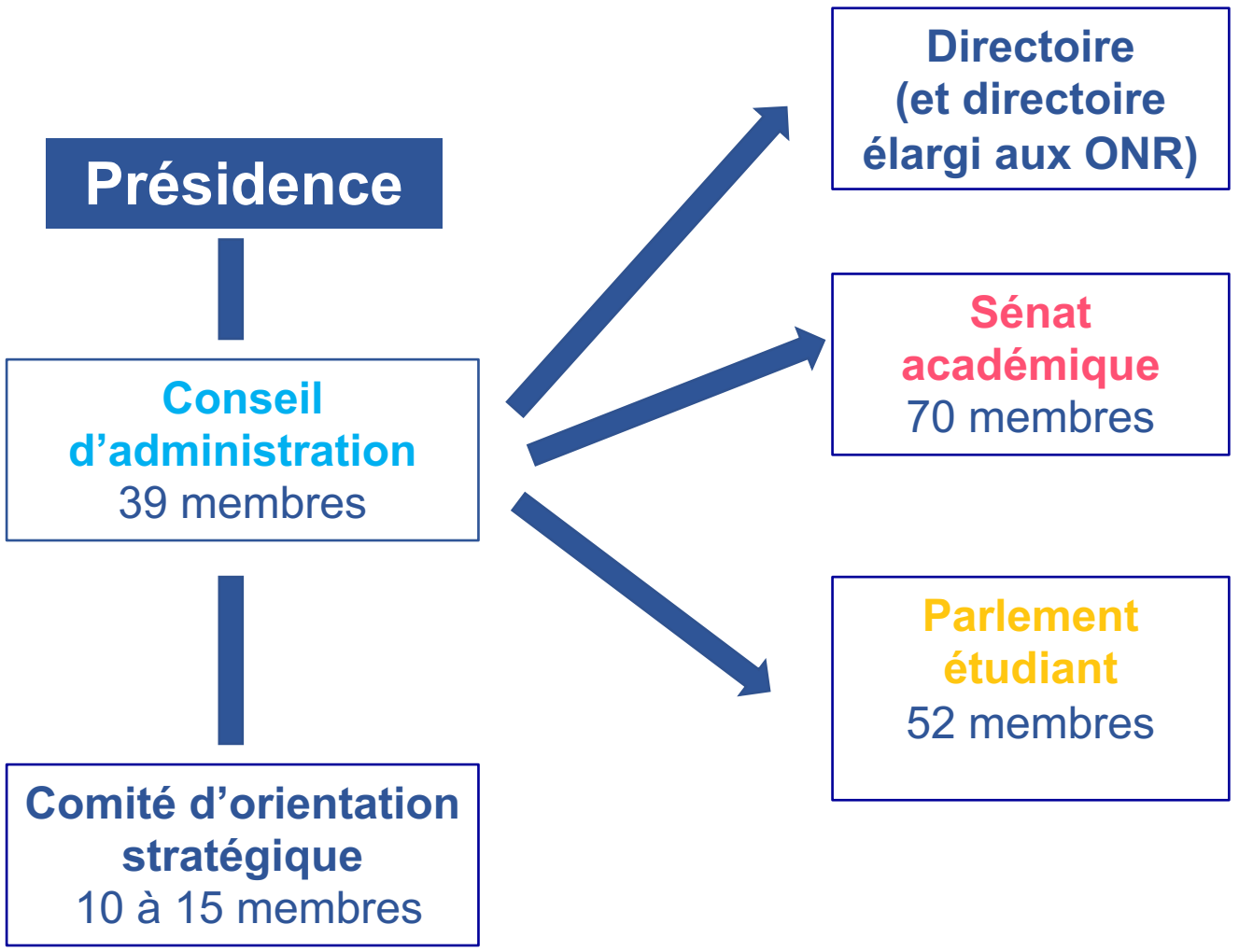
Élections des représentants aux instances de gouvernance de l'Université de Toulouse

Université de Toulouse

Les instances de gouvernance de l'Université de Toulouse



Élections au conseil d'administration de l'Université de Toulouse

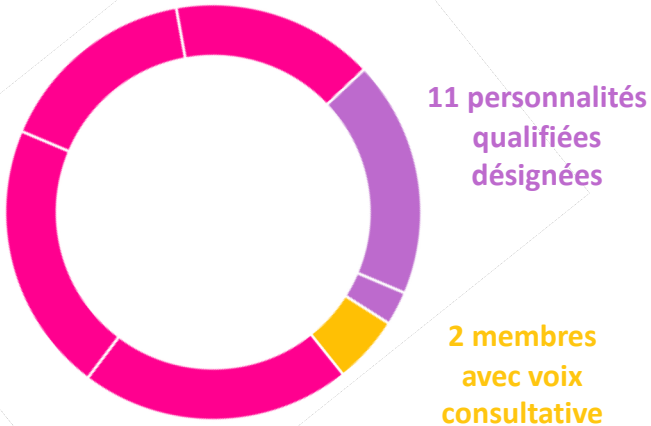
21>23 mars 2023

Université de Toulouse

Missions

- Élit le président de l'UT sur proposition du directoire et peut lui déléguer des attributions
- Vote le contrat pluriannuel entre l'État et l'UT
- Vote le budget et approuve les comptes de l'UT
- Approuve les accords et les conventions signés par le président de l'UT
- Adopte le règlement intérieur de l'UT et les modifications aux statuts de l'UT
- Fixe, sur proposition du président, la répartition des emplois alloués
- Autorise le président à engager toute action en justice
- Vote le rapport annuel d'activité et le rapport social unique
- Adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap et le plan pluriannuel en matière d'égalité homme-femme
- Délibère sur l'exclusion ou le changement de statut d'un établissement

Composition – 39 membres avec voix délibérative (40 si président choisi hors CA)



- 8 professeurs et assimilés (fondateurs)
- 8 autres E-E, C, E et assimilés (fondateurs)
- 6 BIATSS (dont 1 de l'UT et 5 fondateurs)
- 6 usagers (dont 1 suivant une formation diplomante UT et 5 fondateurs)
- 10 représentants : Région Occ., Tlse Métropole, CHU, CNRS, INRAE, Inserm, Onera, DRAC, ADEME, Pôle Aerospace Valley
- 1 représentant d'une collectivité territoriale hors métropole Toulouse + 1 suppléant d'une 2e coll. hors Toulouse
- 2 membres avec voix consultative : rectorat région académique Occ + Agent comptable de l'UT

>> Invités permanents sans voix : 7 représ. fondateurs, 1 représ parmi les établissements membres, DGS et les VP de l'UT

Élections au conseil d'administration de l'Université de Toulouse

21>23 mars 2023

Que dois-je savoir ?

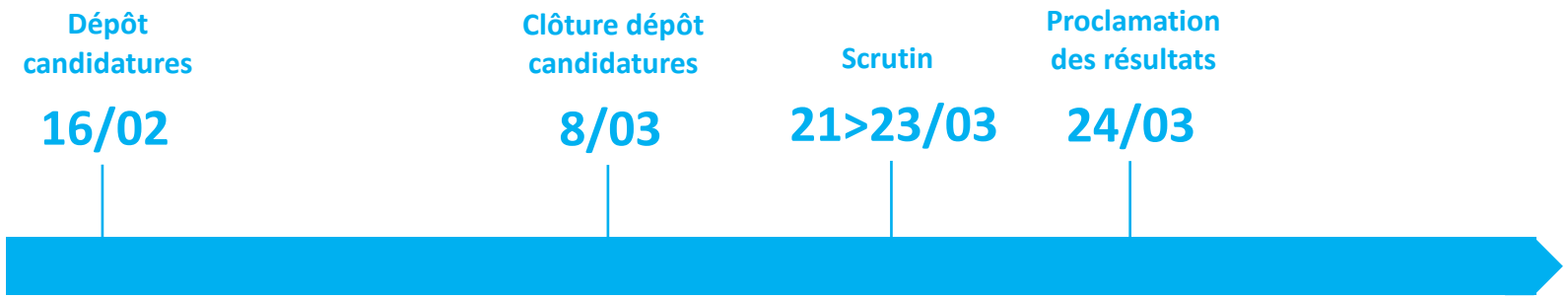
Pour déposer ma candidature :

- Du 16/02 à 9h30 au 8/03 à 12h00
- Mode de dépôt des candidatures : à saji@univ-toulouse.fr ou sur place à l'UT, 41, allées Jules Guesde à Toulouse, 2e étage, bureau 223, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (rdv conseillé)
- Pièces à fournir : déclaration de liste signée du délégué ou du représentant, déclaration individuelle de candidature, photocopie de la carte étudiante ou certificat de scolarité de l'établissement et/ou photocopie de la pièce d'identité

  >> Toutes les informations sur le site web de l'UT

Pour voter :

- Scrutin électronique
- Du 21 mars à partir de 9H00 au 23 mars 17H00 sans interruption
- Résultats : vendredi 24 mars



Université de Toulouse

Élections au parlement étudiant de l'Université de Toulouse

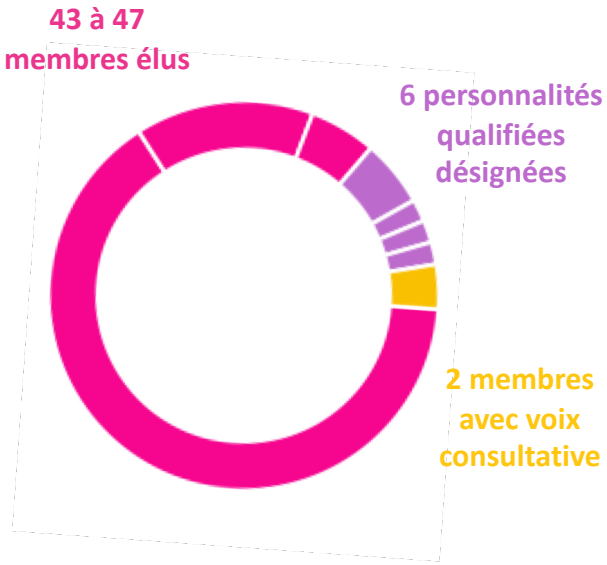
21>23 mars 2023

Université de Toulouse

Missions

- Élection du président (VP étudiant par ailleurs)
- Élabore des propositions en matière d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de la promotion sociale et de sentiment d'appartenance des étudiants à l'UT
- Élabore la feuille de route des actions du parlement étudiant
- Étudie et approuve par avis conforme le financement des projets communs déposés par les étudiants ou les associations étudiantes en proposant l'allocation d'une partie du budget de l'UT
- Peut s'autosaisir de tous sujets ayant une incidence sur la vie étudiante
- Émet des avis sur saisine du conseil d'administration, du sénat académique, du directoire ou du président de l'UT

Composition – 52 membres avec voix délibérative



- 35 usagers fondateurs et UT réalisant leurs études en métropole toulousaine
- 8 usagers fondateurs et UT - réalisant leurs études hors métropole toulousaine
- 3 usagers membres ayant accepté de mobiliser la CVEC
- 3 représentants : Région Occitanie, Toulouse Métropole, Crous
- 1 représentant de l'AFEV
- 1 représentant d'une autre collectivité territoriale (UT) + 1 suppléant d'une 2e coll. territoriale
- 1 représentant de l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Toulouse - Jean Jaurès + (établissement fondateur)

>> Invités permanents sans voix : président de l'UT + représentant service vie étudiante de l'UT

Élections au parlement étudiant de l'Université de Toulouse

21>23 mars 2023

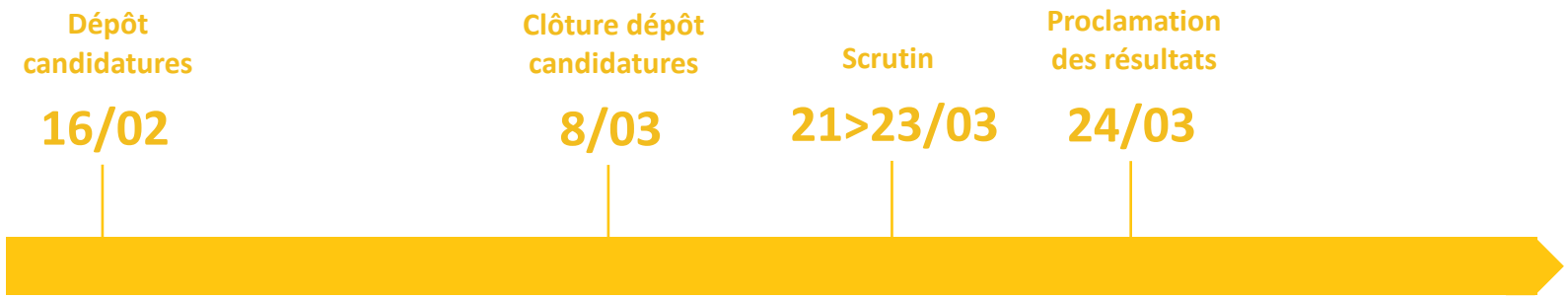
Que dois-je savoir ?

Pour déposer ma candidature :

- Du 16/02 à 9h30 au 8/03 à 12h00
- Mode de dépôt des candidatures : à saji@univ-toulouse.fr ou sur place à l'UT, 41, allées Jules Guesde à Toulouse, 2e étage, bureau 223, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (rdv conseillé)
- Pièces à fournir : déclaration de liste signée du délégué ou du représentant, déclaration individuelle de candidature, photocopie de la carte étudiante ou certificat de scolarité de l'établissement
  >> Toutes les informations sur le site web de l'UT

Pour voter :

- Scrutin électronique
- Du 21 mars à partir de 9H00 au 23 mars 17H00 sans interruption
- Résultats : vendredi 24 mars



Université de Toulouse

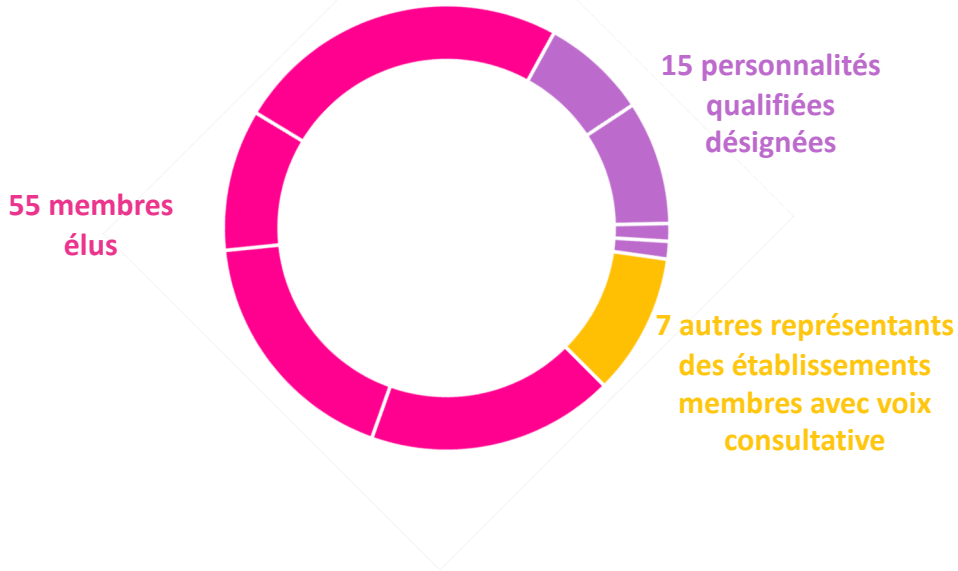
Élections au sénat académique de l'Université de Toulouse

Suffrage indirect parmi les membres élus des Conseils académiques des fondateurs

Missions

- Élection des vice-présidents recherche et formation de l'UT
- Émet des avis conformes sur les stratégies de recherche et de formation, l'accréditation des écoles doctorales et formations LMD de l'UT
- Émet des avis simples sur la stratégie scientifique internationale du site, sur la charte de signature commune des publications, sur la charte du seau académique UT, sur la politique de science ouverte et de culture scientifique et technique, sur la lettre annuelle d'orientation RH et sur la lettre annuelle d'orientation budgétaire, sur la politique doctorale de l'UT et en soutien à la stratégie scientifique de l'UT
- Peut s'autosaisir de tous sujets relevant de l'activité recherche, formation ou coopération internationale de l'UT

Composition – 70 membres avec voix délibérative + président UT + 7 autres représentants des établissement membres avec voix consultative



- 14 professeurs et assimilés (fondateurs)
- 14 autres E-E, C, E et assimilés (fondateurs)
- 8 personnels BIATSS
- 19 usagers dont 12 doctorants (fondateurs et UT)
- 1 représentant des 6 pôles de recherche (H SHS, DSPEG, MST2I, UPEE, SDM, BABS)
- 7 représentants des ogranismes nationaux de recherche
- 1 représentant du Crous
- 1 représentant des établissements membres
- 7 représentants des établissements membres avec voix consultative

>> Invités permanents sans voix : VP recherche et formation de l'UT

Université de Toulouse

Élections au sénat académique de l'Université de Toulouse

21 mars 2023 pour représentant BIATSS de l'UT

Université de Toulouse

Que dois-je savoir pour l'élection du représentant BIATSS de l'UT ?

Pour déposer ma candidature :

- Du 8/02 au 6/03, 16h00
- Mode de dépôt des candidatures : à saji@univ-toulouse.fr ou sur place à l'UT, 41, allées Jules Guesde à Toulouse, 2e étage, bureau 223, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (rdv conseillé)
- Pièces à fournir : déclaration de candidature et photocopie de la pièce d'identité
  >> Toutes les informations sur le site web de l'UT

Pour voter :

- 2 bureaux de vote : 41 allées Jules Guesde + Maison de la recherche et de la valorisation Rangueil
- 21 mars de 9H00 à 16H30
- Résultats : vendredi 24 mars

